

## **Jeu-concours “Guess Rewards You”**

### **RÈGLEMENT COMPLET**

La société GUESS EUROPE SAGL, dont le siège social est sis à Bioggio (Suisse) - Strada Regina 44 - 6934 - CHE 113.255.366 (ci-après l'« Organisateur » ou « Promoteur ») organise le jeu-concours intitulé « Guess Rewards You ».

Le jeu-concours est ouvert à tous les consommateurs majeurs, résidant ou domiciliés en Suisse, qui respecteront les conditions suivantes :

- (i) être inscrits ou s'inscrire au programme gratuit GUESS Élite ;
- (ii) effectuer un achat minimum de 100 CHF (TVA incluse et hors éventuelles remises ou promotions), selon les modalités indiquées au point 2 ci-après.

Les employés de l'Organisateur et leurs parents proches, leurs mandataires ou toute personne en rapports professionnels avec le présente jeu-concours ne seront pas habilités à participer.

La participation au jeu-concours est gratuite, avec obligation d'achat.

*En s'inscrivant et en acceptant le présent règlement, chaque participant sera réputé avoir accepté sans aucune réserve les modalités du présent règlement et s'engagera ainsi à les respecter.*

#### **1. Période du jeu-concours**

Le jeu-concours est valable du 01/06/2026 au 14/06/2026 (période ci-après désignée comme la « période promotionnelle » où la « période d'inscription »).

La sélection des gagnants par tirage au sort final aura lieu en Italie – Casorate Sempione (VA), Via XXV Aprile 56, 21011 – le 30/06/2026 au plus tard (ci-après « Tirage au sort final »).

#### **2. Modalités de participation**

##### ACHATS EN LIGNE

Les destinataires effectuant des achats via le site e-commerce GUESS Suisse (<https://www.guess.eu/fr-ch/home>), aux fins de leur participation au concours, devront, avant la finalisation de la commande et du paiement correspondant, se connecter à leur compte associé au programme « GUESS Élite ».

Les personnes n'étant pas encore inscrites au programme « GUESS Élite » pourront procéder à une inscription gratuite jusqu'à la date limite de la période indiquée au point 1 du présent règlement, selon les modalités prévues sur le site (section « Rejoignez GUESS Élite »).

##### ACHATS EN POINT DE VENTE

Les destinataires effectuant des achats dans les points de vente physiques participant à l'initiative devront, aux fins de leur participation au jeu-concours, au moment de l'achat et avant la clôture du ticket de caisse, s'identifier en tant que membres du programme « GUESS Élite », en communiquant les données associées à leur compte ou en utilisant les outils d'identification prévus (à titre d'exemple, numéro de téléphone ou adresse électronique).

Les personnes n'étant pas encore inscrites au programme « GUESS Élite » pourront procéder à leur inscription jusqu'à la date limite de la période promotionnelle indiquée au point 1 du présent règlement ; il est entendu qu'aux fins de la participation, l'identification au programme devra intervenir avant l'émission du ticket de caisse.

Aux fins de la participation, tous les clients inscrits au programme « GUESS Élite » effectuant un achat d'un montant minimum de 100 CHF (TVA incluse et hors éventuelles remises ou promotions) seront éligibles au tirage au sort de l'un des prix mis en jeu.

Le statut du client à la date de clôture de la période de participation (14 juin 2026) déterminera le nombre de participations attribuées à chaque participant, comme suit :

- Classic > n. 1 participation
- Premium > n. 2 participations
- Prestige > n. 3 participations
- Ambassador > n. 4 participations

**2.1 Limites de participation :** Les consommateurs pourront participer plusieurs fois au jeu-concours, en effectuant à chaque fois une dépense d'un montant minimum prévu par le présent règlement. Il est entendu qu'aux fins de l'établissement du fichier destiné au tirage au sort, seule la tranche de points finale atteinte par chaque participant sera prise en considération, et non des éventuelles tranches intermédiaires acquises au cours de la période promotionnelle.

En tout état de cause, chaque participant ne pourra gagner qu'un seul (1) prix.

***L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des inscriptions et des participants, ce qui englobe l'identité du participant, son âge et son domicile, et de disqualifier tout participant qui enfreint les présentes conditions ou cherche à gêner le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours.***

### **3. Désignation des gagnants**

La sélection des gagnants par Tirage au sort final aura lieu à la date indiquée au point 1 en Italie, sous le contrôle d'un sujet indépendant.

**6 (six) gagnants** seront désignés par tirage au sort et se verront attribuer les prix suivants :

- Le 1er nom tiré au sort remportera une « carte-cadeau GUESS d'une valeur de 750 CHF »
- Le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> noms tirés au sort remporteront chacun une « carte-cadeau GUESS d'une valeur de 500 CHF » ;
- Du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> nom tiré au sort, chaque gagnant remportera une « carte-cadeau GUESS d'une valeur de 250 CHF ».

Il sera également procédé au tirage au sort de 5 réserves par catégorie de prix, soit un total de **15 réserves**.

*Pour plus d'informations sur le prix, veuillez consulter le paragraphe 4 ci-dessous.*

### **4. Dotations**

Les gagnants se verront attribuer une Carte Cadeau GUESS d'une valeur variable, en fonction du classement obtenu à l'issue du tirage au sort.

Plus d'informations concernant l'utilisation de la Carte Cadeau Guess sont disponibles au lien suivant :

<https://www.guess.eu/it-ch/eu-needhelp-content.html#gift-card/how-to-buy-giftcard>

*Les prix seront transmis aux gagnants par courrier électronique, à l'adresse utilisée lors de l'inscription.*

*À la réception du prix par courrier électronique, les gagnants en acquerront la pleine propriété et la libre disposition, et assumeront, de ce fait, l'ensemble des responsabilités, sans exception, y compris celles relatives à la garde, à la perte, au vol, à la destruction et/ou à l'utilisation, même non autorisée, de quelque manière que ce soit, liées à la possession et/ou à l'utilisation de la carte-cadeau, la Société promotrice étant ainsi dégagée de toute responsabilité à ce titre.*

### **5. Notifications des gagnants et remise des prix**

Le gagnant sera averti exclusivement par e-mail **dans les 5 jours** ouvrables suivants le tirage au sort final.

Aux fins de la validation du gain, seuls seront considérés comme valides les achats effectués par des consommateurs ayant satisfait aux conditions de participation visées aux points (i) et (ii) et n'ayant effectué aucun retour relatif à

l'achat ayant donné lieu à la participation, pendant toute la durée du concours et, en tout état de cause, jusqu'au 30/06/2026 inclus.

Pour recevoir le prix, le gagnant devra valider leur gain en répondant au courriel reçu, **dans les 7 jours suivants** sa réception en envoyant une copie en cours de validité de sa pièce d'identité.

En cas de non-réponse au courriel de notification dans le délai indiqué, le gain ne sera pas validé et un gagnant de réserve sera contacté, qui devra respecter les mêmes délais d'acceptation.

La société promotrice et ses tiers mandatés ne pourront être tenus responsables en cas d'échec ou de retard dans l'envoi du courriel de notification. Il est de la responsabilité du gagnant de s'assurer que l'adresse électronique fournie lors de sa participation est correcte et valide et que la boîte de réception associée à cette adresse est active et fonctionne.

**Important : La réception de la documentation susmentionnée est une condition nécessaire à la validation des gains** : sans cette documentation, les gains ne peuvent être validés. Le Promoteur se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de la régularité de la participation ainsi que de l'exactitude des données indiquées par le participant. Dans le cas où les données communiquées pour la validation du gain ne correspondraient pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une des clauses du présent règlement.

Les prix seront remis aux gagnants dans les 30 jours suivant la validation du gain.

Il est précisé que :

- Le Promoteur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte résultant de l'indication incorrecte ou inexacte des adresses par les participants.
- Le Promoteur se réserve le droit de choisir, à son entière discrétion, les modes de livraison les plus adaptés. Le Promoteur ne peut être tenu responsable en cas de droits de douane découlant de la réception du prix. Le Promoteur ne fournira aucune alternative en espèces dans le cas où les prix ne peuvent être retirés ou reçus en raison de problèmes d'expédition ou d'autres réglementations locales, ou en cas de prix endommagés, livrés en retard, perdus en raison de causes imputables au service postal ou de coursier.
- Le paiement des éventuelles taxes dues pour les prix est à la charge des gagnants, qui sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur dans leur pays.
- Les prix ne sont pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut réclamer un autre prix ou son équivalent en espèces. Toutefois, dans le cas où le Promoteur ne serait pas en mesure de livrer le prix promis, en raison de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, la composition du prix, ou de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure.

## 6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

*Informations à fournir aux termes de l'art. 13, Règlement européen 679/2016 (dit "RGPD") et de la Loi Fédérale suisse sur la protection des données 235.1 ("nLPD").*

Les données personnelles délivrées spontanément seront traitées, selon des modalités principalement électroniques et avec des instruments d'analyse parfois statistiques, par GUESS EUROPE SAGL pour l'exécution de toutes les phases liées au jeu-concours dénommé "Guess Te Récompense" (également exposé comme "Guess Rewards You"). En outre, elles seront traitées pour obéir aux normes administratives et autres, obligatoires en vertu de la loi en vigueur dans notre pays, en Suisse ou en vertu des décisions de l'Union Européenne, ou en vertu de décisions de l'UE et conservées pour le délai imposé par ces disciplines. Les données demandées doivent être apportées obligatoirement pour les objectifs mentionnés ci-dessus et leur absence ne permettra pas d'exercer les activités de gestion du jeu-concours et d'exécuter les dispositions de loi.

La conservation des données aux fins de la gestion du jeu-concours sera limitée à la période d'exécution de chacune de ses phases et selon ce qui est établi par la réglementation en la matière. Par la suite, elles seront rendues anonymes pour créer des statistiques élaborées et les données d'identification seront détruites.

Le responsable du traitement est: Promosfera srl - Casorate Sempione (VA), Via XXV Aprile 56, 21011.

Les personnes autorisées au traitement sont celles qui sont chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels téléphoniques, des systèmes d'information et de sécurité des données.

Conformément aux articles 15 à 21 du RGPD et aux articles 25-29 de la nLPD, en écrivant au titulaire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'e-mail [dpo.privacy@guess.eu](mailto:dpo.privacy@guess.eu) on peut exercer les droits de consultation, modification, effacement et oubli, limitation du traitement des données ou s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes ou des objectifs d'information et de promotion. En cas de révocation du consentement donné, qui peut être présenté à tout moment, il est entendu que ceci ne porte pas préjudice à la licéité du traitement basée sur le consentement donné précédemment ou sur des mécanismes alternatifs au consentement admis par la loi. On signale aussi que l'intéressé a le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle compétente : en Suisse, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) ; dans l'UE, votre autorité nationale de contrôle. Toujours en écrivant à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en envoyant un e-mail à [dpo.privacy@guess.eu](mailto:dpo.privacy@guess.eu) on peut demander la liste complète et mise à jour des responsables du traitement. On peut contacter le responsable de la protection des données à l'e-mail [dpo.privacy@guess.eu](mailto:dpo.privacy@guess.eu) pour des informations sur le traitement des données.

Enfin, le droit de demander la portabilité des données existe, à savoir de recevoir ses propres données dans un format structuré, d'utilisation courante et lisible par des dispositifs électroniques communs, pour les transmettre directement à un autre sujet, responsable du traitement indépendant, afin qu'il puisse les traiter dans les limites fixées par la personne concernée.

## **7. GÉNÉRALITÉS**

- Les informations relatives aux modalités de participation au jeu-concours font partie du présent règlement. La participation à la promotion implique leur acceptation.
- Les gagnants pourront être invités par le Promoteur à participer à des initiatives publicitaires et s'engagent à y apporter leur collaboration.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuels dommages, coûts ou pertes (directs ou indirects) subis par tout participant ou gagnant du fait de la participation au présent jeu-concours ou du fait de l'utilisation du prix gagné, sans préjudice de la responsabilité du Promoteur en cas de mort ou de dommages découlant de sa négligence.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles problématiques techniques ou erreurs humaines qui peuvent affecter la bonne acquisition des participations.
- Toutes les décisions du Promoteur relatives à tout aspect de cette promotion sont réputées définitives et aucune correspondance ne sera échangée à leur sujet.
- Le Promoteur se réserve le droit de modifier, annuler ou suspendre un élément d'un prix lorsque, du fait de circonstances indépendantes de sa volonté, ledit élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des gagnants, lorsque le prix n'est plus disponible ou est modifié ou annulé pour quelque raison que ce soit. En cas de survenue de circonstances imprévues, le Promoteur se réserve également le droit de remplacer le prix en tout ou partie par un autre d'une valeur égale ou supérieure.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité pour des actions de tiers.
- La présente promotion est soumise à toutes les dispositions et réglementations applicables.
- Le Promoteur n'assume aucune responsabilité dans le cas où se produit un acte, une omission, un événement ou une circonstance indépendante de sa volonté et qui l'empêche de satisfaire les obligations prévues par le présent règlement ou qui donne lieu à un retard dans leur exécution.
- En cas de circonstances qui affectent le bon déroulement de la promotion ou de circonstances susceptibles d'empêcher le déroulement prévu de la promotion, pour quelque raison que ce soit indépendante de la volonté du Promoteur, par exemple en cas de guerre, d'actes de terrorisme, d'états d'urgence, de catastrophes naturelles (ou autre), d'infections dues à des virus informatiques, de bogues, d'interventions non autorisées sur les logiciels, de difficultés d'origine technique ou toute autre problématique susceptible de modifier la sécurité, l'intégrité et le bon déroulement de la promotion, le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion et dans toute la mesure permise par la loi de (a) disqualifier tout participant ou (b) en fonction des éventuelles indications des autorités compétentes, de modifier, de suspendre, de mettre fin de manière anticipée ou d'annuler la présente promotion.

- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant qui tente de trafiquer la mécanique de participation. Le Promoteur se réserve également le droit de disqualifier tout utilisateur dont la participation n'est pas conforme à ce que prévoit le présent règlement et/ou qui a mis en œuvre toute action visant à altérer le bon déroulement de la promotion. Dans ce cas, le Promoteur se réserve le droit de demander à la personne concernée un dédommagement pour les dommages subis.

Le présent règlement peut être consulté à l'adresse <http://guessrewardsyou.guess.eu/>

Le présent jeu-concours est régi conformément à la loi suisse.